



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## dégénérescence maculaire

Question écrite n° 6207

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conséquences dramatiques de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) qui frappe 1,3 million de personnes en France. Première cause de cécité chez les personnes âgées de plus de cinquante ans, son dépistage précoce constitue une première étape dans la prévention de cette affection. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qui sont préconisées pour pallier les conséquences de cette grave maladie.

### Texte de la réponse

La lutte contre les maladies entraînant une basse vision constitue un défi majeur de santé publique et une des priorités du ministère de la santé. La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) est une maladie invalidante. Il n'existe actuellement aucun traitement spécifique pouvant empêcher la survenue d'une DMLA. En revanche, les traitements envisageables dans la prise en charge de cette affection sont de trois ordres : préventif, afin d'éviter la survenue de la destruction du tissu rétinien ; curatif, en stoppant l'évolution de la maladie et en restaurant la fonction visuelle ; enfin, palliatif, en compensant le déficit sensoriel. Le traitement curatif comporte actuellement des traitements stabilisant certaines lésions des formes néovasculaires. La photocoagulation au laser permet de détruire les néovaisseaux par une brûlure localisée grâce à un produit photo-sensibilisant, la vertéporfine. Ce médicament est remboursé à 100 % par l'assurance maladie et est inscrit sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et des services publics. La rééducation de la vision périphérique par des orthoptistes peut également dans certains cas être profitable. Devant cet enjeu, une grande partie de la recherche médicale en ophtalmologie et en pathologie du vieillissement travaille directement ou indirectement sur cette maladie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6207

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 2007, page 5949

**Réponse publiée le :** 15 juillet 2008, page 6219